

Souveraineté La Solution inc.

Une Nation se doit d'avoir une garde nationale



Une garde nationale est une obligation pour tout pays qui respecte son peuple. Elle est composée de garçons et de filles durement entraînés physiquement et mentalement pour faire face à toutes situations de détresse en venant en aide au peuple.

Elle est sous le commandement du président du pays. Elle peut être déployée sur tout le territoire du pays du Québec quand une municipalité en fait la demande ou le président en voit la nécessité.

Exemple de sinistres: feux de forêt, inondation, tremblement de terre, glissement de terrain, perte envisagée d'une récolte, catastrophe naturelle d'ordre environnemental, catastrophe industrielle, ou les prévenir (déversement de pétrole, pneus, eau contaminée, nappe phréatique), etc.

Cette garde nationale sera semi obligatoire, tout comme les soldats de l'O.N.U. Si une personne ne travaille pas, ne va pas à l'école, ou ses notes scolaires ne sont pas supérieures à 70% et plus, elle sera assurément appelée à participer à aider ses compatriotes dans leur détresse en servant dans la garde nationale du Québec.

Exempte: toute personne inscrite à une université francophone et qui a ses cours en français, ce critère de langue est basé sur la statistique qu'un pourcentage très élevé de personnes Québécoises étudient en anglais, quittent le Québec après leurs études terminées. Il faut prendre en considération que le pays du Québec veut que l'éducation soit gratuite pour son peuple.

L'âge d'appel est entre 18 ans et 25 ans.

Les participants seront nourris, logés, habillés, entraînés, transport fourni, outils de travail fournis, salaire adéquat, l'enseignement de métiers sera gratuit et obligatoire selon les régions.

Voici les régions suggérées:

- Lac-Mégantic pour l'Estrée.
- Salaberry-de-Valleyfield pour le sud du Québec et Montréal.
- Ville-Marie pour Abitibi-Est.
- Chibougamau pour l'Abitibi Ouest et le Lac St-Jean.
- Havre St-Pierre pour la côte Nord et l'Île d'Anticosti.
- Matane pour la Gaspésie et les Îles de la Madeleine.

